

La g@zette

du Valbonnais

N° 62 – Février 2013

Un vieux rite de passage : les conscrits



L'auteur de La g@zette du Valbonnais a 18 ans lorsque le conseil de révision est mis définitivement aux oubliettes de la Grande Muette. C'est en 1970... Quarante trois ans plus tard, le brouillage des repères des jeunes d'aujourd'hui et le regard nostalgique d'un petit gazetier de province ravivent le caractère sacré et salvateur de nos rites d'antan. Dans le N°1 de Mémoire d'Obiou, Jean Garnier nous présente sur un plateau, une bande joyeuse de conscrits : *« La bande joyeuse...aborde tous les passants, à la façon d'un groupe carnavalesque, exige des baisers des femmes et des jeunes filles. Ils ont toujours été des chanteurs infatigables, ils ont la rage de chanter. Le jour comme la nuit. Ils sont les maîtres du bruit et de la rue. Pendant toute cette période de conscription qui dure pour la plupart pendant une semaine, les farces et la turbulence des conscrits sont redoutées, même si elles sont tolérées. Leurs soûleries et leurs grossièretés, considérées comme des preuves de vitalité sont pardonnées d'avance »*. Dans son livre « A l'ombre de la montagne » paru aux Editions de l'Ubac, Marcelle Péry nous parle de cette belle fête des conscrits dans le canton de Valbonnais : *« Mais pour les jeunes garçons de vingt ans le jour de l'an était la fête la plus importante, celle des conscrits...De bon matin, parfois dans le froid et la neige, car les hivers étaient rigoureux, les jeunes du canton se rassemblaient à grand renfort de clairon et de tambour, la cocarde à la boutonnière. Ils remplissaient le bourg d'un vacarme assourdissant que tous écoutaient avec indulgence... »*.



Le « rituel » des conscrits, dans le cadre du service militaire obligatoire, nous apparaît comme un rite de passage du statut de garçons à celui des adultes. La conscription initie la jeunesse de nos campagnes aux mythes et fondements sacrés de la communauté. Dans nos villages et leurs hameaux, se forment tous les ans, un groupe de conscrits. Cette classe d'âge, garçons et filles, affirme sa cohésion au moment de se séparer. Aux cours des tournées de conscrits, on boit, on fume, on mange, on chante, on teste sa virilité, on fait les cent coups...ces cortèges sont bruyants et joyeux, chahuteurs en diable comme pour surmonter une émotion insoutenable : il faut dire que sortir de l'enfance, c'est sortir d'un état confortable pour aller vers l'inconnu...

Les conscrits ou l'histoire de la conscription...

En 1798, sous le Directoire, la loi chère au général Jourdan institue un service militaire obligatoire permanent. L'armée se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription. Les registres communaux de conscrits doivent comprendre tous les Français depuis l'âge de vingt ans accomplis jusqu'à celui de vingt cinq ans révolus.

En 1804, Napoléon I^{er} met en place le conseil de révision et le fameux tirage au sort : un tiers seulement des conscrits célibataires ou veufs sans enfants ne sera concerné par le service militaire. *« L'opération de tirage au sort se pratiquait en général dans la mairie du chef-lieu de canton en présence des maires, de quelques conseillers municipaux, de certains notables et de la maréchaussée. Avant d'affronter ce destin, les conscrits s'engouffraient dans un café pour se donner du courage...Les préposés au tirage se mettaient en file indienne pour passer devant l'assemblée des notables. Ils étaient appelés à tour de rôle et timidement ils prenaient une olive de bois dans une urne, dans laquelle se trouvait leur numéro »* écrit Jean Garnier. Compte tenu du nombre des dispensés, soutiens de famille, ajournés ou réformés, il n'est pas toujours aisé d'être fixé sur son sort entre le pauvre « bidet » tirant le numéro 1 et le « laurier » arborant fièrement le plus gros numéro qui le rend intouchable. Le tirage s'arrête seulement quand le contingent prévu est atteint.

A partir du texte fondateur de la conscription et du service militaire moderne (19 fructidor an VI – 5 septembre 1798), ces institutions s'adapteront au gré de l'histoire de notre pays. Nous ne savons pas si les possibilités de substitutions et remplacements militaires ont eu un écho dans nos vallées. Finalement, le tirage au sort est aboli en 1905.



Quarante ans plus tard, devant la maison forte du quartier du Sauzet, à Valbonnais, une bande de joyeux conscrits et conscrites posent pour la postérité...Nous sommes au lendemain de la seconde guerre mondiale avec la classe 1945.

Le conseil de révision...

Le conseil de révision, composé de notables militaires et civils, se réunit à la mairie de Valbonnais, chef-lieu du canton, pour déterminer l'aptitude militaire des jeunes gens couchés sur le tableau de recrutement. Il étudie également les demandes de dispense. Cette instance observe, interroge et rend son verdict dans un silence plein de solennité. Notre conscrit se présente nu comme un ver devant le conseil et toute l'assistance, nonobstant les consignes d'un examen médical à huis clos. Les plus timides « *cachent de la dextre, comme dans un écrin, ce petit bout de rien qui ne mérite pas tant de prévenance* ». Ils sont tous là en rang d'oignons, traqués par une médecine militaire déclarant la guerre aux difformités des membres, à la faiblesse de constitution, aux problèmes de vue et aux signes évidents de déficience mentale. Ces jeunes hommes sont auscultés sous toutes les coutures, pesés, mesurés : le décret impérial du 8 nivôse an XIII (29 décembre 1804) stipule dans son article 11 que le conscrit « *sera présenté à une toise à deux montants, dont la traverse sera fixée à 1 mètre 544 millimètres* ». Avec ma nostalgie des mesures de l'Ancien temps, j'ai pris mon pied et mon pouce pour essayer la conversion : en vain ! Avant 1901, le conscrit doté d'un gabarit inférieur à cette norme est réputé « *incapable, à cause de sa taille, de soutenir les fatigues de la guerre* ». C'est sans doute en 1920 ou 1921 devant une belle tablée de notables que le Valbonnetin Marcel Davin roule dans la farine l'aréopage des médecins militaires en restant sourd à tout appel. Le préfet ou le sous-préfet préside-t-il en personne ce conseil ? Finalement, faisant fi du devoir envers la Patrie, on couronne le gagne-pain de Davin, cet art de façonner un véritable pain au levain pour les ménages valbonnetins. « *Il le savait parfaitement, l'opium du peuple, c'était le pain, bien entendu* » écrira E. Hemingway dans *Paradis perdu* en 1949.



A la sortie du conseil de révision qui consacre les futurs défenseurs de la Patrie, les camelots du temple sont là : des marchands ambulants de cocardes et de bérets tricolores, de médailles, de broches ou de cartons avec l'indication « Bon pour le service » ou « Bon pour les filles ». Le murois Jean Garnier nous parle aussi de ces produits dérivés « *qui permettaient une explosion de virilité...de commencer leur jeunesse par des folies dans de mauvais lieux avec des femmes légères* ». Quelle est belle cette cocarde tricolore, symbole du patriotisme ! Mais connaissez-vous la petite histoire : c'est Gilbert..., marquis de La Fayette, qui aurait remis le 17 juillet 1789 à Louis XVI la nouvelle cocarde tricolore, synthèse de la Royauté et de la Révolution. Les marchands spécialisés, eux, ne retiendront que la Grande Histoire, l'inexorable déclin du conseil de révision de nos anciens et sa disparition en 1970.

Les sous-conscrits...

Alors que les conscrits partent au service militaire, les sous-conscrits se forment, piaffant d'impatience : « *Ils languissent d'être conscrits aussi veulent-ils balayer la classe qui précède* » nous confie Jean Garnier. Leur emblème est donc le balai, car ils n'ont pas le droit d'arborer le drapeau de leurs aînés.



Les sous-conscrits et sous-conscrites de la classe 1949 posent devant la maison « Champollion » à Valbonnais, berceau de la branche cadette des Alleman, demeure du prince de Sozet, achetée en 1752 par Jean Baptiste Bernard, notaire royal. Ces joyeux drilles sont nés en 1929, l'année d'un sinistre krach boursier au USA et du début de la Crise...

Nous retrouverons dans le prochain numéro, l'évocation de cette histoire des conscrits : le drapeau, le bouquet des conscrites et l'inexorable déclin de cette fête.

Mémoire d'un ancien de Spergau ...

Un mystérieux manuscrit de 8 pages a été retrouvé récemment dans les papiers d'une famille valbonnetine : un rapport accablant d'un ancien du camp de Spergau. La mémoire d'un jeune qui avait sans doute une vingtaine d'années, un témoignage bouleversant... La mémoire, c'est bien commode, tu entasses des souvenirs, des secrets... Dans cette vieille commode aux tiroirs emboîtés, le manuscrit dormait sans doute dans un tiroir coincé. Qu'il est difficile d'être le témoin vivant de l'inconcevable ! Et cette souffrance terrible de ne pouvoir être entendu, lorsqu'on revient chez les siens ! La froideur de la plume ou la trace éphémère d'un crayon de papier...

Il était difficile de résister longtemps à la question de la Gestapo - pendaison par les poignets liés derrière le dos bastonnade sur les fesses avec un nerf de bœuf ou un barreau de chaise – Les bourreaux frappaient parfois jusqu'à l'épuisement et se relayaient. Dans la prison annexe de la Centrale où je séjournais cinq semaines nous pouvions entendre chaque jour les cris et les pleurs de ceux qui passaient à l'interrogatoire. J'ai vu un détenu de ma cellule retourner la tête en sang, les mains meurtries, les fesses violettes. Il avait couché avec une femme allemande. Je l'ai revu à Spergau lorsque je fus libéré, il partait pour un camp de concentration.

Le 19 décembre j'entrais au fameux camp de Spergau, transféré durant l'été à Zöschen, par suite des bombardements. Lors de notre incorporation, nous reçûmes en tout à la place de nos vêtements civils : un bonnet, une veste, un pantalon et une paire de galoches en bois. Nous avons la possibilité de garder un tricot, mais ceux qui n'en avaient pas (comme moi) devaient se contenter de ce qu'ils avaient.

Par des températures de – 10 à – 20 degrés, il était humainement impossible de ne pas souffrir. Mon principal ennemi fut donc le froid. Depuis le matin levé à 4½ jusqu'au soir couché à 8½. Je devais lutter contre le froid pour qu'il n'engourdisse pas trop mes membres, car vent, pluie ou neige n'arrêtait jamais le travail.

Nous attendons chaque jour des heures et des heures. Le train qui nous emmenait et nous ramenait à l'usine Leuna (U. d'E.S.). [*abréviation d'Usine d'Essence Synthétique selon l'auteur de la g@zette du Valbonnais*] Pendant ces longues attentes, serrés les uns contre les autres nous essayons de nous réchauffer.

Nous travaillons à la réfection des voies et des bâtiments au déterrement des bombes non encore explosées. Des SA anciens SS réformés nous commandaient, certains parfois nous permettaient de nous réchauffer nos membres transis au brasero pendant quelques minutes, mais la plupart nous chassaient à coups de bottes ou de crosses.

Au camp même des prisonniers élevés au grade de Kolifacteur celui qui est chargé de faire faire les corvées dans le camp, il était choisi parmi les plus robustes, nous gardaient et nous distribuaient sans trop de raison des coups de « goumi ». Le chef de tous les kolifacteurs était un français du nom de... Il s'occupait de presque toute l'organisation du camp. C'était une véritable brute, il se servait le plus souvent de ses poings et de son front pour battre les prisonniers.

Le jour de son arrivée, il nous accueillait par ces notes : Vous êtes ici dans le camp le plus dur de l'Allemagne, c'est moi qui fait la loi dans le camp et vous devez marcher droit. Faites attention à vos affaires car on vous volera jusqu'à votre chemise. Devant les SA, il frappait plus fort pour se faire bien voir.

(à suivre)

L'ascendance paternelle de Jacques-Joseph et de Jean-François Champollion

A l'occasion du 150^e anniversaire du déchiffrement des hiéroglyphes, un article a été publié en janvier 1973 par le colonel Jean Oherne, dans le bulletin mensuel de l'Académie delphinale, intitulé « *L'ascendance dauphinoise de Jean-François Champollion* ». A partir des registres des paroisses de Valbonnais, des Engelas, de Valjouffrey ... des archives anciennes de la commune de Valbonnais, d'archives notariales et des papiers de famille des Champollion, l'auteur nous dresse un tableau de ses trouvailles. L'auteur de la g@zette du Valbonnais a proposé, dans ses numéros 60 et 61, un large extrait de cet article pour faire connaître l'ascendance de Jacques-Joseph, dit Champollion-Figeac et de son frère cadet, le génie savant Jean-François Champollion, déchiffreur des hiéroglyphes en 1822. Alors lisons la suite de cette histoire familiale :

Onze enfants naîtront du mariage de Barthélemy Champollion et de Marie Géréoud ; six décèderont en bas âge ou très jeunes, la proportion n'étant pas pour nous surprendre au XVII^e siècle et dans ces pays.

L'aînée des cinq enfants qui survécurent fut une fille, Marianne, qui se maria en 1751 à La Roche. Les quatre autres furent des garçons : Louis, Pierre, Joseph et Jacques.

Louis sera en 1760 consul de Valbonnais, gros bourg comptant alors plus de mille habitants : c'est déjà un notable. Etant l'aîné, il sera, selon le droit et les mœurs du temps, favorisé dans la succession de son père décédé le 1^{er} juin 1767. Dès lors ses fils vont pouvoir recevoir une bonne éducation et accéder à des situations lucratives et reconnues comme honorables : les Champollion du Valbonnais vont désormais reposer sur des assises bourgeoises. Le fils aîné de Louis, qui porte le même prénom que son père, sera notaire royal à La Roche-en-Valbonnais de 1785 à 1818, la charge devant rester jusqu'en 1860 dans la famille. Le second fils, Joseph, épouse en 1786, à Saint Louis de Grenoble, Marie Châtel, fille d'un négociant établi dans la Grande-Rue à Grenoble. Sa sœur Cécile épouse en 1790 Pierre-Henri Rif qui est intéressé, lui aussi, dans le même négoce. André, un autre fils de Louis Champollion, nous est signalé par les documents comme étudiant la « pratique » en 1786 : cela signifie qu'il se destine au notariat ; après avoir été clerc dans l'étude de son frère Louis, il ne poursuivra pas dans cette voie : en 1790 il s'engage dans un des bataillons des volontaires de l'Isère ; promu lieutenant, puis capitaine en 1792, il participe, l'année suivante, à l'horrible siège de Lyon ; il fait ensuite campagne en Italie et en Suisse ; en 1798 il part pour l'expédition d'Egypte : la bibliothèque municipale de Grenoble conserve une intéressante lettre du capitaine Champollion, écrite alors qu'il venait d'embarquer à Toulon sur le « sabot » qui devait le conduire à Alexandrie ; il devait trouver la mort en Egypte en 1799.

Le second fils de Barthélemy Champollion s'appelait Pierre ; il épousera Jeanne Bois.

Joseph, le troisième fils de Louis, est un agriculteur aisé qui sera consul de Valbonnais en 1785.

Nous arrivons enfin à Jacques, le plus jeune fils du vieux Barthélemy Champollion. C'est lui qui sera le père des deux grands égyptologues.

(à suivre)